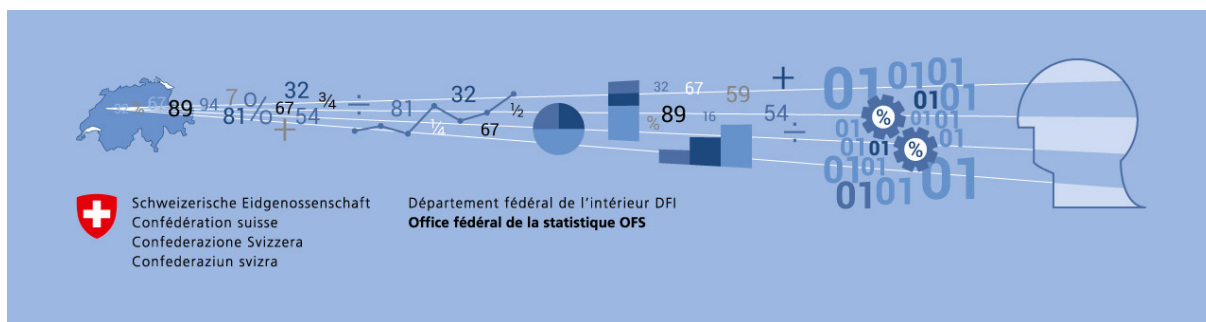




Communiqué de presse

Embargo: 18.6.2026, 8h30

01 Population

Mouvement naturel de la population en 2025 : résultats définitifs

Légère baisse des naissances et stabilisation des décès en Suisse en 2025

La baisse du nombre de naissances, qui a débuté en 2022, se poursuit en 2025 mais de manière moins prononcée qu'en 2024 (–0,1%) et les décès sont restés relativement stables. De ce fait, l'accroissement naturel de la population a diminué entre 2024 et 2025 (–1,0%). La Suisse a également enregistré moins de mariages et moins de divorces l'année dernière. Ce sont là quelques-uns des résultats annuels définitifs de la statistique du mouvement naturel de la population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour l'année 2025.

Les résultats définitifs viennent confirmer les tendances observées lors de la parution des chiffres provisoires publiés en avril 2026, à savoir un léger recul des naissances, une stabilisation des décès, ainsi qu'une baisse un peu plus marquée des mariages et des divorces. L'accroissement naturel de la population, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et de décès, reste positif et se monte à 6300 personnes. Il est toutefois en baisse depuis 2016, point culminant à 22 900 si on observe les résultats du mouvement naturel de la population des vingt-cinq dernières années.

Légère baisse des naissances et stabilisation des décès

La Suisse a enregistré 78 200 naissances vivantes en 2025, soit 100 ou 0,1% de moins qu'en 2024. Le nombre de naissances diminue ainsi pour la quatrième année consécutive, mais la baisse est moins prononcée que les années précédentes (2024: –2,2% ; 2023: –2,8%). Entre 2024 et 2025, on observe une diminution des naissances chez les mères de moins de 35 ans et une augmentation chez celles de 35 ans ou plus (respectivement –2,0% et +3,1%). L'âge moyen des mères à la maternité se situe ainsi provisoirement à 32,5 ans en 2025, en progression de 0,1 an par rapport à l'année précédente.

Le recul de la fécondité ne s'observe pas uniquement dans notre pays, mais également dans les pays voisins et d'autres pays européens, depuis environ quatre ans. Si le nombre moyen d'enfant par femme s'établit provisoirement à 1,28 en Suisse en 2025 (2024 : 1,29), il se monte à 1,56 en France contre 1,61 en 2024 (source INSEE), soit le niveau le plus faible observé depuis la fin de la Première Guerre mondiale. L'Italie fait le même constat : 1,14 enfant par femme en moyenne en 2025 contre 1,18 en 2024 (source Istat), soit l'un des niveaux les plus bas d'Europe. L'Autriche n'est pas en reste avec 1,29 enfant en moyenne par femme en 2025 contre 1,31 l'année précédente (source Statistik Austria). Enfin en Allemagne, les chiffres de 2025 ne sont pas encore connus mais ceux de 2024 montraient un indicateur conjoncturel de fécondité à 1,35 enfant par femme contre 1,38 en 2023 (source Destatis). Il est difficile de donner des explications précises à cette baisse de la fécondité. Cependant, ce niveau est bien en deçà du seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire à un remplacement des générations et à une structure démographique équilibrée.

En 2025, la Suisse comptait 71 900 décès, un chiffre stable par rapport à 2024 (-40, soit -0,1%). Les décès des femmes sont un peu plus nombreux que ceux des hommes, respectivement 36 600 et 35 300. Comme pour les années précédentes, la grande majorité des décès survient à des âges élevés : 23,9% entre 65 et 79 ans et 64,7% à 80 ans ou plus. 1300 personnes âgées de 100 ans ou plus sont décédées en 2025, dont une majorité de femmes (80,4%).

Baisse plus prononcée des mariages et des divorces

35 900 unions ont été célébrées en 2025, dont 800 mariages entre personnes de même sexe et 200 conversions de partenariats enregistrés en mariages. On enregistre 900 mariages de moins qu'en 2024 (-2,3%). Si une hausse du nombre de mariages avait été constatée en 2022 – liée au fait qu'il s'agissait d'une année post-Covid mais également du fait de l'entrée en vigueur du mariage pour tous le 1^{er} juillet de cette année-là – la baisse des mariages a commencé en 2023 et ne cesse de se poursuivre depuis.

En 2025, 15 800 divorces ont été prononcés par les juges, dont 60 divorces de couples de même sexe. Par rapport à l'année précédente, on compte 400 divorces de moins (-2,2%). Depuis 2011, le nombre annuel de divorces en Suisse se situe dans une fourchette comprise entre 15 500 et un peu plus de 17 000. Si les comportements observés en 2025 restaient identiques à l'avenir, on estime provisoirement que près de deux mariages sur cinq (39,1%) pourraient se terminer un jour par un divorce.

Légère hausse des changements de sexe dans le registre de l'état civil

600 changements de sexe ont été annoncés dans le registre de l'état civil au cours de l'année 2025, soit une augmentation de 10,4% ou 50 cas par rapport à l'année 2024. Les passages du sexe inscrit « homme » au sexe inscrit « femme » sont un peu plus nombreux que l'inscription du sexe inscrit « femme » au sexe inscrit « homme » (respectivement 313 et 262). Ce sont les jeunes entre 15 et 29 ans qui sont les plus nombreux à modifier les indications relatives à leur sexe dans le registre de l'état civil, ce qui avait déjà été observé durant les années précédentes et depuis 2022, année de l'entrée en vigueur du changement de sexe dans le code civil suisse.

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

La statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) est basée sur les annonces saisies par les offices de l'état civil dans Infostar, soit la banque de données centrale des registres de l'état civil. Cette statistique annuelle fournit des informations sur les naissances, mariages, divorces, décès, reconnaissances de paternité, adoptions, partenariats enregistrés et dissous. BEVNAT est l'une des principales statistiques permettant de suivre l'évolution du mariage et de la famille en Suisse. Elle fournit en outre des données de référence utiles à la statistique de la population et des ménages (STATPOP), aux scénarios démographiques et au calcul d'indicateurs démographiques.

Renseignements

Céline Schmid, OFS, Section Démographie et migration, tél.: +41 58 463 64 76, e-mail:

info.dem@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2026-0166

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les offices de statistique des cantons et des villes ont eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, deux semaines avant leur mise à disposition du public. Ils ont également eu accès au texte du communiqué de presse de manière limitée, contrôlée et sous embargo, deux jours avant sa mise à disposition du public.

T1 Mouvement naturel de la population, de 2001 à 2025

Année	Naissances	Décès	Mariages ¹	Divorces ^{2, 3, 4}	Partenariats enregistrés ⁵	Partenariats dissous ⁵	Reconnaissances	Adoptions ⁶	Changements de sexe ⁷
2001	72 295	61 228	39 244	15 778	*	*	8 256	685	*
2002	72 372	61 768	40 213	16 363	*	*	8 641	702	*
2003	71 848	63 070	40 056	16 799	*	*	9 279	815	*
2004	73 082	60 180	39 460	17 949	*	*	9 852	854	*
2005	72 903	61 124	40 139	21 332	*	*	10 122	647	*
2006	73 371	60 283	39 817	20 981	*	*	11 413	656	*
2007	74 494	61 089	40 330	19 882	2 004	1	12 306	582	*
2008	76 691	61 233	41 534	19 613	931	27	13 314	575	*
2009	78 286	62 476	41 918	19 321	872	31	14 041	512	*
2010 ⁸	80 290	62 649	43 257	22 081	720	77	15 018	580	*
2011	80 808	62 091	42 083	17 566	672	90	15 665	509	*
2012	82 164	64 173	42 654	17 550	695	104	16 234	513	*
2013	82 731	64 961	39 794	17 119	693	126	17 441	425	*
2014	85 287	63 938	41 891	16 737	720	143	17 973	383	*
2015	86 559	67 606	41 437	16 960	701	184	19 488	329	*
2016	87 883	64 964	41 646	17 028	729	176	20 390	363	*
2017	87 381	66 971	40 599	15 906	789	183	21 419	305	*
2018	87 851	67 088	40 716	16 542	700	206	21 912	535	*
2019	86 172	67 780	38 974	16 885	674	200	22 256	611	*
2020	85 914	76 195	35 160	16 210	651	212	22 364	524	*
2021	89 644	71 192	36 410	17 159	582	211	24 660	553	*
2022	82 371	74 425	40 938	16 201	199	208	23 948	529	1 177
2023	80 024	71 822	37 763	15 562	8	221	23 876	424	713
2024	78 256	71 942	36 769	16 123	*	168	22 888	463	521
2025	78 153	71 904	35 913	15 765	*	139	23 127	551	575

Source: OFS - BEVNAT

* Non indiqué car évident ou non pertinent

¹ A partir de 2022, sont compris les mariages entre personnes de sexe différent, ceux entre personnes de même sexe, ainsi que les conversions de partenariats enregistrés en mariages.² Le code de procédure civile (CPC), entré en vigueur le 1er janvier 2011, remplace les 26 codes cantonaux. Ce code contient, entre autres, les réglementations concernant la procédure de divorce (Art. 274-294).³ En 2011, rupture de série due à un changement de source.⁴ A partir de 2022, sont compris les divorces entre personnes de sexe différent et ceux entre personnes de même sexe.⁵ Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le partenariat enregistré le 1^{er} janvier 2007. Dès le 1er juillet 2022, les partenariats ne peuvent plus être enregistrés en Suisse. Toutefois, la conclusion d'une telle union est encore possible à l'étranger, ce qui explique les quelques cas en 2023. A partir de 2024, plus aucun partenariat n'est conclu auprès des offices d'état civil de Suisse.⁶ A partir de 2018, les adoptions par des couples de sexe différent et celles par des couples de même sexe sont prises en compte. Concernant les adoptions par des couples de même sexe, ne sont comptées actuellement que les adoptions de l'enfant biologique du conjoint ou du partenaire. A partir du 1er juillet 2022, les couples mariés et de même sexe peuvent adopter des enfants de tiers. Les données relatives à ces adoptions ne sont pas encore disponibles.⁷ A partir du 1er janvier 2022, les personnes peuvent faire modifier les indications relatives à leur sexe et à leur prénom qui figurent au registre de l'état civil.⁸ Dès 2010, changement de définition pour la population résidente permanente: la population résidente permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

T2 Mouvement naturel de la population selon le canton, en 2025

Cantons	Naissances vivantes	Décès	Mariages	Divorces	Partenariats dissous	Reconnaissances	Adoptions	Changements de sexe
Suisse	78 153	71 904	35 913	15 765	139	23 127	551	575
Zurich	14 981	11 654	7 248	2 807	36	4 149	116	120
Berne	8 743	9 921	4 106	1 755	11	2 456	45	78
Lucerne	3 885	3 302	1 859	739	7	1 058	18	20
Uri	322	341	134	47	0	67	1	1
Schwyz	1 412	1 248	697	292	1	323	9	7
Obwald	298	305	147	70	0	79	1	2
Nidwald	374	354	174	72	0	93	0	2
Glaris	317	435	160	85	0	82	1	2
Zoug	1 175	899	527	189	3	231	4	7
Fribourg	3 280	2 299	1 264	600	5	1 275	23	22
Soleure	2 468	2 551	1 097	533	4	585	32	18
Bâle-Ville	1 837	1 937	953	367	5	633	12	21
Bâle-Campagne	2 266	2 802	1 089	515	1	544	19	17
Schaffhouse	710	786	374	171	1	163	3	5
Appenzell Rh.-Ext.	507	515	251	118	0	114	3	2
Appenzell Rh.-Int.	153	150	80	23	0	30	0	0
Saint-Gall	4 826	4 320	2 288	906	4	975	22	21
Grisons	1 421	1 906	728	284	4	421	3	3
Argovie	6 443	5 599	2 977	1 279	11	1 444	39	44
Thurgovie	2 642	2 372	1 260	508	1	573	15	13
Tessin	2 285	3 476	1 035	588	5	899	22	11
Vaud	7 833	5 968	3 127	1 505	19	3 136	88	87
Valais	2 981	2 994	1 344	644	2	1 025	21	19
Neuchâtel	1 432	1 601	586	361	3	633	14	13
Genève	5 002	3 479	2 163	1 140	13	1 881	36	38
Jura	560	690	245	167	3	258	4	2

Source: OFS - BEVNAT

T3 Indicateurs du mouvement naturel de la population, de 2001 à 2025

Année	Âge moyen de la mère à la naissance du premier ¹ enfant	Âge moyen de la mère à la maternité	Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)			Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité ²		Indicateur conjoncturel de divortialité ^{3, 4, 5}	Espérance de vie à la naissance (en années)		Espérance de vie à 65 ans (en années)	
			Total	Suissesses	Étrangères	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2001	...	30.0	1.38	1.22	1.88	57.0	62.0	38.5	77.4	83.1	17.3	21.1
2002	...	30.1	1.39	1.22	1.88	59.0	64.0	40.0	77.8	83.1	17.5	21.1
2003	...	30.2	1.39	1.22	1.88	59.0	63.0	41.3	78.0	83.2	17.5	21.0
2004	...	30.4	1.42	1.26	1.89	58.0	62.0	44.2	78.6	83.7	18.1	21.5
2005	29.2	30.5	1.42	1.27	1.87	58.6	63.0	52.6	78.7	83.9	18.1	21.6
2006	29.4	30.7	1.44	1.30	1.86	58.1	62.8	51.7	79.1	84.0	18.3	21.8
2007	29.5	30.8	1.46	1.33	1.86	58.6	63.1	49.1	79.4	84.2	18.5	21.9
2008	29.7	31.0	1.48	1.37	1.85	59.0	64.0	48.4	79.7	84.4	18.7	22.0
2009	29.8	31.2	1.50	1.40	1.82	59.1	64.2	47.7	79.8	84.4	18.8	22.0
2010 ⁶	30.0	31.2	1.52	1.42	1.85	59.1	64.2	54.4	80.2	84.6	18.9	22.2
2011	30.1	31.4	1.52	1.42	1.84	57.7	62.8	43.2	80.3	84.7	19.0	22.2
2012	30.2	31.5	1.53	1.43	1.85	58.5	63.7	43.1	80.5	84.7	19.1	22.1
2013	30.4	31.6	1.52	1.42	1.84	53.7	58.7	41.9	80.5	84.8	19.1	22.1
2014	30.6	31.7	1.54	1.43	1.87	56.1	61.4	40.9	81.0	85.2	19.4	22.4
2015	30.6	31.8	1.54	1.43	1.86	54.8	59.9	41.4	80.7	84.9	19.2	22.2
2016	30.7	31.8	1.55	1.42	1.91	54.6	59.8	41.5	81.5	85.3	19.8	22.6
2017	30.7	31.9	1.52	1.40	1.88	52.8	58.1	38.7	81.4	85.4	19.7	22.5
2018	30.9	32.0	1.52	1.40	1.86	52.8	58.3	40.2	81.7	85.4	19.9	22.7
2019	31.0	32.1	1.48	1.37	1.80	50.3	55.4	41.1	81.9	85.6	20.0	22.7
2020	31.1	32.2	1.46	1.36	1.76	45.5	49.9	39.5	81.0	85.1	19.3	22.2
2021	31.2	32.3	1.52	1.42	1.78	46.9	52.2	41.9	81.6	85.7	19.9	22.7
2022	31.2	32.3	1.39	1.29	1.64	48.3	53.9	39.7	81.6	85.4	19.8	22.5
2023	31.3	32.4	1.33	1.23	1.58	45.5	50.7	38.3	82.2	85.8	20.3	22.8
2024	31.3	32.4	1.29	1.20	1.50	44.8	50.2	39.8	82.4	85.9	20.4	23.0
2025 ⁷	31.5	32.5	1.28	1.18	1.50	44.9	50.0	39.1	82.7	86.3	20.7	23.2

Sources: OFS - BEVNAT, ESPOP, STATPOP

... Chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

¹ Avant 2005, le rang de naissances n'était disponible que pour les mères mariées.² Dès 2025, les mariages de couples de même sexe sont compris.³ Le nouveau code de procédure civile (CPC), en vigueur à partir du 1er janvier 2011, remplace les 26 codes cantonaux. Ce code contient, entre autres, les réglementations concernant la procédure de divorce (Art. 274-294).⁴ En 2011, rupture de série due à un changement de source⁵ Dès 2022, les mariages, conversions de partenariats enregistrés et divorces de couples de même sexe sont compris.⁶ Dès 2010, changement de définition pour la population résidente permanente: la population résidente permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.⁷ Données provisoires pour 2025. Données définitives disponibles en automne 2026